

COMMUNE DE LEZAY (DEUX-SEVRES)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2017 – 20h30

Présents: Jean-Jacques DEMPURÉ, Jacqueline QUINTARD-MELOUKI, Olivier GAYET, Nathalie LUCQUIAUD, Jean-Claude MAZIN, Jacqueline NICOLAS, Patrick MORIN, Marylène JANCHÉ, Sébastien SUIRE, Chantal YOT, Bernard BARILLOT, Elisabeth MARCHAND, Jean-Yves RAULT, Françoise SERVANT, Pierre BARROT, Jacqueline VOSELLE, Antoine HIBERT, Amandine PARVAUD, Didier DESPRETZ.

Secrétaire : Amandine PARVAUD

Election du Maire :

Sous la présidence de la doyenne de l'assemblée, est élu au premier tour de scrutin, et à l'unanimité le seul candidat déclaré : Jean-Jacques DEMPURÉ.

Election des adjoints :

Après avoir ouvert 4 postes d'adjoints, sont élus à l'unanimité les candidats proposés par le maire :

- Jacqueline QUINTARD-MELOUKI, 1ère adjointe (urbanisme, environnement)
- Olivier GAYET, 2ème adjoint (bâtiments, voirie)
- Nathalie LUCQUIAUD, 3ème adjointe (sport, jeunesse, vie associative, communication)
- Sébastien SUIRE, 4ème adjoint (marchés au bestiaux)

Délégations de compétences du conseil au maire :

Le conseil, dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et dans le but d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter ainsi d'être convoqué sur chaque demande, délègue une partie de ses prérogatives au maire.

Attribution d'indemnité de fonction :

Le conseil décide l'attribution d'indemnités au maire et aux adjoints selon le barème en vigueur, à savoir 43 % de l'indice brut terminal de la FPT pour le maire ; 16,5 % pour les 3 premiers adjoints ayant de fortes délégations et 10 % pour le 4ème adjoint. Ces indemnités seront majorées de 15 % au titre d'ancien chef lieu de canton L'enveloppe des indemnités n'étant pas entièrement distribuée, des conseillers (désignés par le maire) prenant en charge des missions ponctuelles pourront être indemnités.

Questions diverses :

Gestion du club house du stade

Point sur la communauté de communes